



Pret immobilier caution banque

Par **tolb**, le **02/01/2008** à **09:33**

Bonjour

J'aurais besoin d'un petit renseignement

J'ai acheter un appartement a Versailles en 2003 avec comme banque : La Poste a l'epoque j'avais pris une caution avec la mutuelle Générale

Suite a une demande de mutation je suis allé vivre a Toulouse ou j'ai acheter un autre appartement avec une autre banque

J'ai donc loué mon appartement suite a cette location la mutuelle Générale a décider d'arreter de me cautionné pour mon appartement (puisque d'apres les textes la MG ne peut cautionner un appartement louer)

La Poste a donc envoyer un courrier en me precisant que je devrais prendre un autre cautionnaire et donc m'obliger a faire un avenant au contrat de pret immobilier

Suis je obliger de signer ce contrat de pret immobilier

Peut-on m'obliger a prendre un autre cautionnaire sachant qu'aujourd'hui j'ai toujours payer a chaque échéance ?

Il ne me reste plus que 45 000€ a rembourser pour ce prêt et la location de mon appartement me rembourse pratiquement le montant du prêt il me reste environ 30€ a rembourser par mois

Pouvez-vous me donner des conseils

Merci d'avance

Erwan.tolb@orange.fr